



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE PARIS 4 MARS 2024

Monsieur le Premier Président, Madame la Procureure Générale,

L'UNSa SJ et l'USM souhaitent attirer votre attention sur les récentes déclarations du président de la République ainsi que sur le contexte actuel de nos juridictions, qui souffrent d'une pénurie de personnel même si quelques recrutements ont eu lieu. Toutefois, les services civils demeurent en souffrance au profit du pénal qui cumule trop d'heures supplémentaires en raison du nombre trop importants d'affaires entraînant des audiences tardives.

En effet, le président de la République a affirmé que la réduction par deux des délais de jugement n'était pas un objectif mais un impératif. C'est mal connaître l'état des juridictions françaises, particulièrement en Ile de France, et de ceux qui les servent. Ce n'est pas la baisse récente du budget qui permettra de réduire les délais par deux d'ici la fin du quinquennat.

Comme le dit fréquemment notre ministre, on ne répare pas 30 ans d'abandon en 3 ans. **Si le but est de diviser les délais par deux, il faut donc doubler les effectifs ! Dans quelle autre structure, une hausse de 10 % des personnels peut conduire à une réduction des délais de traitement par deux. Cet « objectif impératif » est évidemment inaccessible.**

Annulation de 129 196 532 € d'AE (Autorisation d'engagement) et de CP (Crédits de paiement) dont 4 778 445 € au titre 2 du programme 166 de la direction des services judiciaires :

Le 21 décembre dernier, Le projet de Loi des finances publiques 2024 a été adopté à coup de 49.3 et après le rejet d'une motion de censure.

C'était déjà en soi un déni de démocratie et nous n'avons pas oublié !

Le dimanche 18 février, rebelote avec les annonces de Bruno Lemaire, qui ont été aussitôt traduites dans un décret en annulation de crédits à hauteur de 10 milliards d'euros, publié le jeudi 22 février, toujours sans démocratie !

Cette décision est unilatérale et impacte tous les ministères et champs d'intervention de l'État. Elle vise aussi la masse salariale !

S'il ne s'agit pas d'un régime autoritaire, cela en a pourtant toutes les formes... Il aura fallu moins de deux petits mois pour constater l'insincérité du budget 2024 !

Le principe de sincérité budgétaire implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies par l'État. Et ce sont les mêmes qui défilent dans les médias quotidiennement pour nous donner des leçons de conduite, de droiture, de respect et de citoyenneté.

Quelle HONTE ! L'UNSa SJ et l'USM sont scandalisées et condamnent la méthode.

En effet, aucun collectif budgétaire n'a été présenté au Parlement mais ce sont 10 milliards d'euros d'engagements de dépenses qui viennent d'être rayés, d'un seul coup, par un simple décret !

Ces réductions budgétaires drastiques vont impacter toute la fonction publique.

Si tous les ministères sont touchés, le notre voit son budget amputé de 328 millions d'euros de crédits dont près de 24 millions d'euros au titre de la masse salariale.

Toutes les directions du ministère sont touchées. Le fameux budget historique a pris du plomb dans l'aile et là bizarrement : mutisme du garde des Sceaux...

Que d'injonctions contradictoires entre les discours et les actes ! Et surtout, aucun débat au Parlement ni perspective de dialogue social sur le sujet !

L'UNSA SJ et l'USM dénoncent ces arbitrages, qui vont impacter la capacité des services publics à mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques, au sein du ministère de la Justice.

L'UNSA SJ et l'USM souhaitent intervenir sur tous les sujets abordés à l'ordre du jour de ce CSA de Proximité. Nous insisterons dans les domaines suivants :

- Point d'information sur la RH et sur les effectifs du ressort : certes la CLE n'est plus à l'ordre du jour, mais la présentation du projet de répartition des effectifs pose question. Pourquoi n'avons-nous pas de répartition des effectifs par corps ? Notamment les corps communs (Attachés d'administration, Secrétaires Administratifs, Adjointes Administratives et Adjointes Techniques). Pouvons-nous avoir des explications quant à votre analyse sur la répartition des effectifs au SAR et dans les juridictions ? Concernant le SAR, l'UNSA SJ et l'USM demandent un abondement des effectifs. En effet, ses missions et technicité s'amplifient et se complexifient.
- Bilan PEPA (Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat) de la fin d'année 2023, qui ne figure pas dans les documents transmis. De nombreux collègues réunissent les conditions d'attribution et sont toujours dans l'attente, alors qu'ils ont saisi leur hiérarchie. D'autres, non informés n'ont pu formuler de recours.
- Les Jeux Olympiques 2024 : à moins de 5 mois du lancement il n'y a encore que trop peu d'informations fiables à destination des agents. Ce n'est pas sans rappeler la demande de l'UNSA SJ et de l'USM, faite lors du précédent CSA de Novembre 2023. Nous souhaitons aborder le sujet de la répartition des primes. Hors de question de revivre le même scénario que la prime « COVID », et que celle-ci ampute le RIFSEEP et le CIA dévolu aux agents. Équité et neutralité doivent être respectées !
- Versement de la prime d'attractivité : aucune information concernant le département de la Seine Saint Denis – dont Bobigny – ne nous est communiquée. Pour rappel le décret n°2023-106 du 2 novembre 2023, modifiant les conditions d'attribution, est applicable au 01 janvier 2024.

L'UNSA SJ/USM,